



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le 29 juin à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 25 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de seize à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Nicolas FÉVRIER (pouvoir à M. PERAN), Mme Carole PILON (pouvoir à M. RICHARD), Mme Elisabeth MARQUES (pouvoir à M. DUMILIEU), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme MASSON), M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE
2015.086	Urbanisme	<u>Numérotation rue de Rennes</u> DÉCIDE d'attribuer le N° 17 ter rue de Rennes au collectif situé derrière le 17 bis.	Unanimité
2015.087	Urbanisme	<u>Rétrocession rue de Chasné</u> DÉCIDE de solliciter la rétrocession à titre gratuit d'une bande de terrain le long de la rue de Chasné auprès de la famille MOREL ou tout acquéreur éventuel. DIT que tous les frais (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de la commune.	Unanimité
2015.088	Logement social	<u>Vente Pavillon Résidence « Les Gâtélinais »</u> VALIDE le projet de mise en vente des pavillons NÉOTOA, situés Résidence des Gâtélinais, à condition toutefois que les candidats à l'acquisition soient locataires dans leur logement depuis au moins 15 ans.	15 voix pour, 5 oppositions
2015.089	Intercommunalité - urbanisme	<u>Convention de service mutualisé</u> ACCEPTÉ l'adhésion au service mutualisé d'instruction du droit des sols créé par la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné. PRÉCISE que chacun des articles 8 et 9, devant décrire respectivement les conditions	16 voix pour, 4 abstentions

		<p>financières, ainsi que la gestion des ressources humaines en cas de mise à disposition individuelle, devra faire l'objet d'un avenant à approuver par le conseil municipal.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de service mutualisé d'instruction des demandes d'Autorisation du Droit des Sols (A.D.S.) jointe en annexe.</p>																									
2015.090	Enfance - jeunesse	<p>Renouvellement du contrat enfance et jeunesse (CEJ)</p> <p>APPROUVE le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2015 à 2018.</p> <p>AUTORISE Monsieur le maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2015 à 2018.</p>	Unanimité																								
2015.091	Personnel	<p>Modification du temps de travail</p> <p>MODIFIE le temps de travail d'un poste comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="418 663 1339 853"> <thead> <tr> <th>Grade</th> <th>Fonction</th> <th>Ancien temps de travail hebdomadaire</th> <th>Nouveau temps de travail hebdomadaire</th> <th>A compter du</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adjoint technique de 2^{ème} classe</td> <td>Agent d'entretien des locaux</td> <td>32.75 h</td> <td>35 h</td> <td>1/9/2015</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2015.</p>	Grade	Fonction	Ancien temps de travail hebdomadaire	Nouveau temps de travail hebdomadaire	A compter du	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Agent d'entretien des locaux	32.75 h	35 h	1/9/2015	Unanimité														
Grade	Fonction	Ancien temps de travail hebdomadaire	Nouveau temps de travail hebdomadaire	A compter du																							
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Agent d'entretien des locaux	32.75 h	35 h	1/9/2015																							
2015.092	Jeunesse - finances	<p>Chantiers jeunes – modalités de rémunération des jeunes</p> <p>AUTORISE le Maire à recruter des jeunes dans le cadre du projet communal « chantiers jeunes ».</p> <p>DIT que les jeunes seront rémunérés à hauteur de 7€ net de l'heure effectuée.</p>	Unanimité																								
2015.093	Finances – affaires scolaires	<p>Tarifs restaurant scolaire – année scolaire 2015-2016</p> <p>DÉCIDE de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2015-2016, à compter du 1^{er} août 2015 :</p> <table border="1" data-bbox="528 1256 1224 1744"> <thead> <tr> <th>Quotients familiaux</th> <th>Tarifs repas 2015-2016 (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 à 500</td> <td>2,67</td> </tr> <tr> <td>500 à 800</td> <td>3,78</td> </tr> <tr> <td>800 à 1100</td> <td>4,10</td> </tr> <tr> <td>1100 à 1250</td> <td>4,66</td> </tr> <tr> <td>1250 à 1400</td> <td>4,68</td> </tr> <tr> <td>1400 à 1550</td> <td>4,70</td> </tr> <tr> <td>1550 à 1700</td> <td>4,73</td> </tr> <tr> <td>1700 à 1850</td> <td>4,75</td> </tr> <tr> <td>1850 à 2000</td> <td>4,77</td> </tr> <tr> <td>2000 et +</td> <td>4,79</td> </tr> <tr> <td>Adultes</td> <td>5,30</td> </tr> </tbody> </table>	Quotients familiaux	Tarifs repas 2015-2016 (en €)	0 à 500	2,67	500 à 800	3,78	800 à 1100	4,10	1100 à 1250	4,66	1250 à 1400	4,68	1400 à 1550	4,70	1550 à 1700	4,73	1700 à 1850	4,75	1850 à 2000	4,77	2000 et +	4,79	Adultes	5,30	17 voix pour, 3 abstentions
Quotients familiaux	Tarifs repas 2015-2016 (en €)																										
0 à 500	2,67																										
500 à 800	3,78																										
800 à 1100	4,10																										
1100 à 1250	4,66																										
1250 à 1400	4,68																										
1400 à 1550	4,70																										
1550 à 1700	4,73																										
1700 à 1850	4,75																										
1850 à 2000	4,77																										
2000 et +	4,79																										
Adultes	5,30																										
2015.094	Finances – enfance et jeunesse	<p>Tarifs ALSH, périscolaire, maison des jeunes – année scolaire 2015-2016</p> <p>DÉCIDE de fixer les tarifs suivants pour l'ALSH, pour l'année scolaire 2015-2016, à compter du 1^{er} août 2015 :</p>	ALSH, périscolaire : 17 voix pour, 3 abstentions MDJ : Unanimité																								

Tranches	Journée	1/2 Journée	Petite journée
0 à 500	7,28 €	4,58 €	5,53 €
500 à 800	7,69 €	4,85 €	5,95 €
800 à 1100	8,20 €	5,17 €	6,35 €
1100 à 1250	9,09 €	5,73 €	6,69 €
1250 à 1400	9,18 €	5,79 €	6,75 €
1400 à 1550	9,71 €	6,12 €	7,14 €
1550 à 1700	10,28 €	6,48 €	7,56 €
1700 à 1850	10,86 €	6,84 €	7,99 €
1850 à 2000	11,43 €	7,20 €	8,41 €
2000 et +	11,65 €	7,34 €	8,57 €

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants pour le périscolaire, pour l'année scolaire 2015-2016, à compter du 1^{er} août 2015 :

TRANCHES HORAIRES	Tarif 1 0 à 1250	Tarif 2 1250 à 1850	Tarif 3 1850 et +
A partir de 7h15	1,25 €	1,32 €	1,40 €
A partir de 8h	0,78 €	0,83 €	0,87 €
De 12h15 à 12h45	0,31 €	0,33 €	0,35 €
De 16h15 à 16h45	1,02 €	1,08 €	1,14 €
De 16h15 à 17h	1,25 €	1,32 €	1,40 €
De 16h15 à 17h30	1,72 €	1,82 €	1,92 €
De 16h15 à 18h00	2,03 €	2,15 €	2,27 €
De 16h15 à 18h45	2,55 €	2,70 €	2,85 €
De 17h00 à 17h30	1,02 €	1,08 €	1,14 €
De 17h00 à 18h00	1,33 €	1,41 €	1,49 €
De 17h00 à 18h45	1,85 €	1,96 €	2,07 €

DIT que la commune d'AUBIGNÉ participe à hauteur de 50% du tarif pour les enfants résidant sur son territoire et prenant le car scolaire.

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants l'adhésion à la maison des jeunes pour l'année scolaire 2015-2016, à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Adhésion Pré-ados (10-13 ans)	22,16 €
Adhésion Ados (14-17 ans)	16,85 €
Hors Commune : Adhésion Pré-ados	44,33 €
Hors Commune : Adhésion Ados	33,70 €
Sorties	6, 7, 8 ou 9€

Montant de participation des communes extérieures aux services municipaux

DÉCIDE de fixer la participation des communes extérieures aux services municipaux ALSH et halte-garderie au tarif de 7,50€ par journée enfant et 3,75 € par demi-journée enfant.

DIT que le montant de cette participation devra être augmenté de 0.50 € tous les ans jusqu'à concurrence du coût résiduel pour la commune et pour le service concerné.

CHARGE Monsieur le Maire de rédiger et signer les nouvelles conventions relatives à cette affaire.

2015.095

Finances

19 voix pour,
1 abstention

2015.096	Finances	<p><u>Participation aux frais éducatifs ALSH d'Andouillé-Neuville – été 2015</u></p> <p>ACCEPTÉ de verser une participation financière à l'accueil de loisirs d'ANDOUILLÉ NEUVILLE pour les enfants de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais éducatifs : 7.50 € par jour et par enfant Ainsi que des frais de transport résiduels pour des enfants de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ vers ANDOUILLÉ NEUVILLE en cas d'utilisation de cette navette. Mise à disposition à titre gratuit d'une salle Bon Secours ainsi que de la cour intérieure et de barrières de sécurité afin d'en condamner l'accès de 7h30 à 8h30 et de 17h à 17h30 du 6/07/2015 au 21/08/2015. 	Unanimité																																																						
2015.097	Finances	<p><u>Halte-garderie – convention générale de mise à disposition</u></p> <p>APPROUVE le principe de signer une convention bipartite entre la commune et l'association ADMR pour le fonctionnement de la halte-garderie.</p> <p>APPROUVE le projet de convention à soumettre à l'ADMR, constitué des quatre titres suivants : description de l'activité, mise à disposition du bâtiment, mise à disposition du personnel, modalités de cofinancement de la structure.</p>	Unanimité																																																						
2015.098	Finances	<p><u>Renégociation des emprunts en cours – décision modificative</u></p> <p>VOTE la décision modificative suivante pour le budget principal :</p> <p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE 2015</p> <table border="1" data-bbox="427 958 1326 1339"> <thead> <tr> <th>SECTION</th> <th>SENS</th> <th>OPERATION</th> <th>CHAPITRE</th> <th>COMPTE</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td>DEPENSES</td> <td>/</td> <td>042</td> <td>6682</td> <td>26 000 €</td> </tr> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td>DEPENSES</td> <td>/</td> <td>66</td> <td>668</td> <td>-26 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>RECETTES</td> <td>/</td> <td>041</td> <td>1641</td> <td>12 000 €</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>RECETTES</td> <td>/</td> <td>040</td> <td>1641</td> <td>26 000 €</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>RECETTES</td> <td>/</td> <td>16</td> <td>1641</td> <td>-26 000 €</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>DEPENSES</td> <td>/</td> <td>041</td> <td>166</td> <td>12 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	SECTION	SENS	OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	/	042	6682	26 000 €	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	/	66	668	-26 000 €	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					0	INVESTISSEMENT	RECETTES	/	041	1641	12 000 €	INVESTISSEMENT	RECETTES	/	040	1641	26 000 €	INVESTISSEMENT	RECETTES	/	16	1641	-26 000 €	INVESTISSEMENT	DEPENSES	/	041	166	12 000 €	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					0	Unanimité
SECTION	SENS	OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT																																																				
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	/	042	6682	26 000 €																																																				
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	/	66	668	-26 000 €																																																				
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					0																																																				
INVESTISSEMENT	RECETTES	/	041	1641	12 000 €																																																				
INVESTISSEMENT	RECETTES	/	040	1641	26 000 €																																																				
INVESTISSEMENT	RECETTES	/	16	1641	-26 000 €																																																				
INVESTISSEMENT	DEPENSES	/	041	166	12 000 €																																																				
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					0																																																				
2015.099	Projets	<p><u>Création d'un groupe de travail centre bourg</u></p> <p>DÉCIDE de créer un groupe de travail pour la poursuite de l'aménagement du centre-bourg.</p> <p>DIT que le groupe de travail sera composé des 9 membres suivants :</p> <p><i>Référent : M. Emmanuel PÉРАН</i></p> <p>M. Francis HARCHOUX, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme Josette MASSON, M. Gérard PERRIGAULT, M. Jacques RICHARD, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, M. Michel RAVAILLER.</p>	Unanimité																																																						

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 2 juillet 2015, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD
Maire

